

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 9^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 6 septembre 2022, à la salle du conseil municipal, sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Desaulniers

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-101-06-09-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 août 2022;
- Adoption des comptes;
- Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2022;
- Comité Bellefeuille - Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 août 2022;
- Comité Bellefeuille – Résolution concernant la subvention de la MRC;
- Dépôt d'une correspondance de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Résolution de dépôt du rapport final du projet « PS-024 – Mutualisation du Musée École du Rang 2 et de la municipalité d'Authier »;
- Résolution concernant l'offre de Telmatik;
- Dépôt du plan d'exécution du projet d'aménagement d'un lieu communautaire multiusage;
- Amendement de prolongation de la lettre d'entente de Service aux sinistrés de la Croix-Rouge;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Appel d'offre 2022-01 concernant le contrat d'entretien, de déneigement et de sablage des chemins d'hiver pour la saison 2022-2023;
- Appel d'offre 2022-02 concernant le contrat de déneigement des bâtiments municipaux;
- Résolution concernant l'ajout de lumières de rues;
- Mat pour le nouveau bureau municipal;
- Branchement internet et système d'alarme pour le nouveau bureau municipal;

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET TOURISME

- Aide financière pour le Musée École du Rang 2;

URBANISME

- Dérogation mineure (garage) du matricule 5098 19 1751 0 000 0000
- Dérogation mineure (remise à bois) du matricule 5098 19 1751 0 000 0000

PAROLE AU MAIRE;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

ADMINISTRATION ET FINANCES

No-102-06-09-22

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 2 août 2022:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-103-06-09-22

Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 12,355.30 \$ pour le mois d'août 2022 ainsi que les salaires pour la période d'août 2022 pour un montant de 10,705.56\$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

Dépôt des états financiers comparatif au 31 août 2022 :

Madame Rachel Barbe, directrice générale, dépose le suivi budgétaire au 30 septembre 2022, tel que prévu par la Loi.

No-104-06-09-22

Comité Bellefeuille – Adoption du rapport de la réunion régulière du 23 août 2022 :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 23 août 2022.

Adopté

No-105-06-09-22

Comité Bellefeuille – Résolution concernant la subvention de la MRC :

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que la municipalité transfère la subvention de 5,000.00 \$ de la MRC d'Abitibi-Ouest au Comité Bellefeuille.

Adopté

Dépôt d'une correspondance de la MRC d'Abitibi-Ouest :

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant de la MRC d'Abitibi-Ouest. Il y fait mention d'un projet de caractérisation des immeubles et des secteurs à potentiel patrimonial pour le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

No-106-06-09-22

Résolution du dépôt du rapport final du projet « PS-024 – Mutualisation du Musée École du Rang 2 et de la municipalité d'Authier » :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, de déposer à la MRC d'Abitibi-Ouest le rapport final du projet « PS-024 – Mutualisation du Musée École du Rang 2 et de la municipalité d'Authier ».

Adopté

No-107-06-09-22

Résolution concernant l'offre de Telmatik :

Il est proposé Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'accepter l'offre de Telmatik pour la gestion téléphonique des urgences hors des heures d'ouverture du bureau municipal.

Adopté

Dépôt du plan d'exécution du projet d'aménagement d'un lieu multiusage :

Madame Rachel Barbe, directrice générale, fit dépôt du plan d'exécution du projet d'aménagement d'un lieu communautaire multiusage par Visages régionaux.

No-108-06-09-22

Amendement de prolongation de la lettre d'entente de Service aux sinistrés de la Croix-Rouge :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'amender l'actuelle lettre d'entente afin de prolonger la période de validité pour une durée de 12 mois à partir de la date d'échéance.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-109-06-09-22

Appel d'offre 2022-01 concernant le contrat d'entretien, de déneigement et de sablage des chemins d'hiver pour la saison 2022-2023 :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser l'envoi de l'appel d'offre 2022-01 tel que présenté. L'appel d'offre sera envoyé à deux entreprises. L'ouverture se fera à 10h00 jeudi le 29 septembre 2022 au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

Adopté

No-110-06-09-22

Appel d'offre 2022-02 concernant le contrat de déneigement des bâtiments municipaux :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'autoriser l'envoi de l'appel d'offre 2022-02 tel que présenté. L'appel d'offre sera envoyé à deux entreprises. L'ouverture se fera à 10h00 jeudi le 29 septembre 2022 au bureau municipal par la directrice accompagnée de deux témoins.

Adopté

Résolution concernant l'ajout de lumières de rues :

N'ayant pas reçu la soumission, cet item est reporté à la prochaine réunion du conseil.

No-111-06-09-22

Mât pour le nouveau bureau municipal:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, de faire l'achat d'un mât pour le nouveau bureau municipal. Ce dernier est au prix de 3,819.47 incluant la livraison et les taxes.

Adopté

No-112-06-09-22

Branchement internet et système d'alarme pour le nouveau bureau municipal :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, d'accepter la soumission d'Alarme La-Sar Inc. au montant de 7,812.55 \$ taxes incluses pour effectuer le branchement internet et le raccordement à la centrale d'alarme.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET TOURISME

No-113-06-09-22

Aide financière pour le Musée École du Rang 2 :

Il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'octroyer une aide financière de 2,000.00 \$ au Musée École du Rang 2 d'Authier.

Adopté

URBANISME

No-114-06-09-22

Dérogation mineure au matricule 5098 19 1751 0 000 000 (garage) :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Gaudetter, d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par le Comité consultatif d'urbanisme, concernant la propriété de Monsieur François Deschênes, située au 195, chemin des Ancêtres et portant le matricule numéro 5098 19 1751 0 000 0000. Ladite dérogation consiste en l'emplacement actuel non règlementaire de son garage actuel dû:

- Au fait que le garage fut construit en suivant la ligne de la maison et non la ligne de la marge avant et étant donné que le permis fut émis de cette façon.

Adopté

No-115-06-09-22

Dérogation mineure au matricule 5098 19 1751 0 000 0000 (remise à bois) :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par le Comité consultatif d'urbanisme, concernant la propriété de Monsieur François Deschênes, située au 195, chemin des Ancêtres et portant le matricule numéro 5098 19 1751 0 000 0000. Ladite dérogation consiste en l'emplacement de la remise à bois dû :

- Au fait que le garage fut construit en suivant la ligne de la maison et non la ligne de la marge avant, Monsieur Deschênes désire continuer dans la même ligne afin que tous ces bâtiments soient enlignés et donc esthétiques.

Adopté

PAROLE AU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Service des Loisirs : ▪ Rien.

Comité Jeunesse : ▪ Rien.

O.M.H. : ▪ Arrivée d'un nouveau résident.

Comité Bellefeuille : ▪ Rien.

M.R.C. : ▪ Rien.

Régie des déchets : ▪ Rien.

École du Rang 2 : ▪ Rien.

Âge d'Or : ▪ Rien.

Régie des incendies : ▪ Rien.

MADA & PFM : ▪ Rien.

Centre plein-air : ▪ Rien.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h45.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.